

Parcours santé 18 | 23

Passer à l'accès

APPEL D'INTENTIONS DE PROJET SANTÉ EN FRANÇAIS

Financement disponible pour des projets Santé en français dans le cadre de la programmation

Parcours santé 2018-2023 : Passer à l'accès

Années de financement 2021-2022 et 2022-2023

CONTEXTE :

La programmation 2018-2023 du [Programme de contribution pour les langues officielles en santé](#) débute une phase finale de projets en date du 1^{er} avril 2021.

À cet effet, la Société Santé en français lance un appel d'intentions de projet aux partenaires des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire.

[La Société Santé en français](#) (SSF) est un chef de file national qui assure, en étroite collaboration avec les réseaux Santé en français de chaque province et territoire, un meilleur accès à des services de santé en français de qualité.

DÉTAILS DU PROJET :

ÉCHÉANCIERS DU PROCESSUS

18 décembre 2020 - soumission des lettres d'intention.

12 février 2021 suivant l'évaluation des lettres d'intention et par invitation de la SSF, soumission de propositions complètes, avec un plan de travail, des résultats et des cibles annuelles claires.

À noter : La société Santé en français se réserve le droit de demander des précisions ou ajustements lors de la révision des propositions complètes.

DURÉE DES PROJETS

Les projets doivent se dérouler entre le **1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2023**.

MONTANT DU FINANCEMENT

L'enveloppe de financement s'élève à près 2,4 millions de dollars sur deux ans. Bien qu'il n'y ait pas de montant de financement fixe par projet, la Société Santé en français recevra des projets d'un montant minimum de 100 000 \$ sur deux ans.

Les projets doivent permettre l'atteinte de l'un des deux résultats suivants :

Résultat 1 : L'intégration des ressources humaines en santé Financement total : 618 401 \$	Résultat 2 : L'amélioration de la santé des communautés (grâce à un accès accru aux services de santé) Financement total : 1 769 879 \$
<i>Exemples de projets :</i> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre et adapter des projets prometteurs en ressources humaines en santé comme :<ul style="list-style-type: none">○ Initiatives de renforcement des capacités des professionnels○ Initiatives menant à l'offre active des services de santé en français○ Initiatives d'identification et valorisation des ressources humaines en santé.	<i>Exemples de projets :</i> <ul style="list-style-type: none">• Implanter des modèles d'accès aux services de santé<ul style="list-style-type: none">○ Modèles d'accès implantés dans quatre domaines prioritaires tels : santé primaire, santé mentale, services à domicile/palliatifs, et santé communautaire• Transformer les systèmes de santé menant à l'augmentation des services de santé bilingues (anglais et français)<ul style="list-style-type: none">○ Outils de transformation des systèmes (normes linguistiques et cadre de mise en œuvre de services de santé).○ Service de mentorat○ Partenariat avec des établissements de la santé, des instances de gouvernement.

Un résumé des conditions d'admissibilité et des critères sur lesquels les propositions seront évaluées sont disponibles aux pages suivantes. Le lien pour remplir le formulaire d'intention de projet s'y trouve aussi.

Conditions d'admissibilité*

Pour être recevable, le projet doit remplir les conditions suivantes :

1. Le projet devra être mené par ou impliquer au moins un organisme appartenant à l'un des [cinq groupes de partenaires](#).
2. Le projet doit être d'une valeur d'au moins 100 000 \$ sur deux ans, avec des plans, résultats et cibles annuelles claires.
3. Le projet doit être d'une durée de deux ans, prenant fin au plus tard le 31 mars 2023.
4. La portée du projet peut être régionale, provinciale, territoriale, nationale ou multi-juridictionnelle.
5. Le projet doit permettre d'atteindre l'objectif de **renforcer les capacités des systèmes de santé**, selon les deux enveloppes de financement suivantes :
 - a. *L'intégration des ressources humaines en santé* (enveloppe totale de 618 401 \$ sur deux ans)
 - b. *L'amélioration de la santé des communautés* - grâce à un accès accru aux services de santé (1 769 879 \$ sur deux ans).

Veillez-vous référer à la Trousse de candidature pour de plus amples informations sur ces conditions d'admissibilité.

Critères d'évaluation*

Le comité d'évaluation tiendra compte des éléments suivants dans l'analyse des intentions de projets :

- A. La démonstration de la pertinence du projet, en tenant compte de :
 - a. L'alignement aux priorités de santé provinciales/territoriales/nationales
 - b. L'alignement aux priorités de santé des communautés francophones et acadienne en situation minoritaire
- B. La démonstration de l'alignement avec [Parcours santé 18-23](#) :
 - a. Alignement avec l'une des cinq destinations :
 - i. Des services et des programmes de santé en français accessibles, adaptés et offerts activement au Canada
 - ii. Des ressources humaines mobilisées, outillées et valorisées offrant des services de santé en français
 - iii. Les établissements, les programmes et les politiques de santé démontrent qu'il y a la capacité d'offrir des services de santé de qualité et sécuritaires en français conformément à des normes d'accessibilité linguistique

- iv. La variable linguistique est captée systématiquement dans les provinces et territoires, permettant d'accéder aux données probantes pour favoriser la planification et la prise de décision éclairée
 - v. Des communautés francophones et acadienne en situation minoritaire engagée et outillée à agir sur leur santé et leur mieux-être en français
- C. La démonstration de la qualité du projet et du potentiel d'atteinte des résultats :
- a. L'objectif du projet doit être bien défini (principes SMART)
 - b. Liens avec le modèle logique de la SSF
 - c. Principales activités du projet
 - d. Démonstration des capacités de l'organisme
 - e. Démonstration d'une pratique prometteuse ou innovante
- D. Le potentiel du projet à identifier des bonnes pratiques ou pratiques innovantes.
- E. La pérennité des projets évaluée sur trois volets : financière, capacitaire, informationnelle.

Les aspects suivants sont considérés comme des atouts :

- F. La démonstration de l'alignement aux domaines prioritaires suivants : la santé primaire, la santé communautaire, la santé mentale, les soins et services à domicile, y compris les soins palliatifs et de fin de vie.
- G. L'engagement d'un ou plusieurs autres partenaires issus des cinq catégories dans la mise en œuvre du projet.
- H. La réalisation du projet dans plus d'une province et/ou d'un territoire.

*Veuillez consulter la [Trousse de candidature](#) pour les informations détaillées de l'expression d'intérêt.

La date limite pour soumettre votre intention de projet est le

18 DÉCEMBRE 2020

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Lise Richard, agente de liaison,
Société Santé en français
l.richard@santefrancais.ca
www.santefrancais.ca

Pour soumettre une lettre d'intention, veuillez

REmplir le formulaire

